

**NOTICE D'INFORMATION
AIDE A L'INSCRIPTION
au BIA
candidats individuels**

Secrétariat
Affaire suivie par :
Jeanne RIFFAUD
Tél : 04 73 99 34 22
Mél : ce.dec@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

**Les inscriptions s'effectuent uniquement sur internet via le portail
"CYCLADES grand public »**

• **CALENDRIER ET PROCÉDURE D'INSCRIPTION :**

MODALITÉ D'INSCRIPTION uniquement depuis un accès internet

OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS :

Du mercredi 31 janvier 2024 au mercredi 13 mars 2024 (à 17h)

CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

A télétransmettre avant le mercredi 20 mars 2024

La procédure d'inscription comporte deux phases :

- 1 - La création de votre compte candidat
- 2 - L'inscription au BIA

Coordonnées Gestionnaire BIA Année scolaire 2023-2024

✉ Ce.dec@ac-clermont.fr

☎ 04.73.99.34.22

1- Création compte candidat : cette création est OBLIGATOIRE.

Lien de connexion : <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Si vous avez un compte FranceConnect, vous pouvez l'utiliser pour vous connecter.

Si vous n'avez pas de compte FranceConnect, cliquez sur « Je n'ai pas de compte » et suivez la procédure

 **Vos noms, prénoms, date et lieu de naissance doivent être conformes à la pièce d'identité.** Ces informations seront celles qui figureront sur votre convocation, relevé de notes et diplôme. Renseignez obligatoirement une **adresse mail** et un numéro de **téléphone valides**. Bien veiller à signaler tout changement en cours d'année au gestionnaire BIA.

Après l'enregistrement de la saisie, une fenêtre s'ouvre pour vous informer que votre compte va être créé, dans les minutes qui suivent, vous recevez un mail contenant un lien d'activation. Vous devez valider la création de votre compte dans les 48 heures suivantes, sinon les données seront perdues.

IMPORTANT : conservez bien votre identifiant de connexion (= adresse mail) pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat.

Le mot de passe doit comporter au moins 8 caractères (20 caractères au maximum), ainsi qu'une minuscule, une majuscule et un caractère spécial.

2- Inscription à l'examen :

Dès que votre compte est activé, vous pouvez procéder à votre inscription en vous identifiant par votre adresse mail et votre mot de passe spécifiés lors de la création de votre compte.

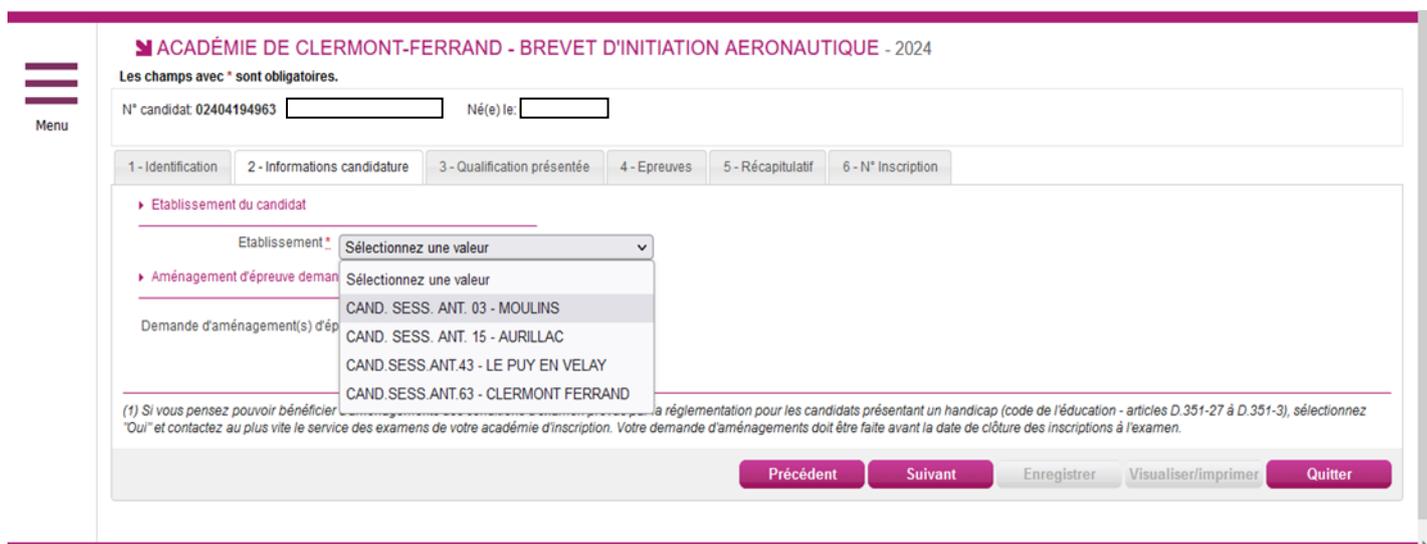
Cliquez sur « [Ajouter une nouvelle candidature](#) »

Choisissez « Examen – Brevet d'initiation aéronautique – BIA 2024, puis cliquez sur « [Démarrer mon inscription](#) »

Renseigner chaque onglet

Attention dans l'onglet « informations candidature » vous devez dérouler la liste et choisir le département de votre lieu de résidence :

 Pour les candidats souhaitant passer l'examen dans le même centre d'examen que leurs enfants, vous devez le signaler dès la fin des inscriptions à l'adresse ce.dec@ac-clermont.fr ; aucun changement de centre ne sera accepté après l'édition des convocations.



Les candidats en situation de handicap ayant besoin d'aménagements pour les épreuves du BIA doivent prendre contact avec le service au 04 73 99 34 22.

Récapitulatif de votre inscription :

Cet onglet affiche toutes les informations saisies, pour que vous puissiez les VERIFIER avant de valider votre inscription.

 **Vous devez cliquer sur « ENREGISTRER » pour que votre candidature soit prise en compte et qu'un numéro d'inscription vous soit attribué.**

Confirmation de votre inscription :

Vous devez OBLIGATOIREMENT imprimer votre confirmation d'inscription en cliquant sur « VISUALISER/IMPRIMER »

- Modification de votre inscription :

Jusqu'à la clôture du serveur, le mercredi 13 mars à 17h, vous pouvez apporter d'éventuelles modifications en vous reconnectant sur votre compte à l'aide de votre identifiant (adresse mail). Vous recevrez un mail de modification de candidature.

Transmission des pièces justificatives

Vous avez jusqu'au mercredi 20 mars 2024 pour télétransmettre vos pièces justificatives.

 **N'oubliez pas de dater et signer votre confirmation d'inscription**

L'inscription n'est définitivement validée qu'après avoir télétransmis les pièces justificatives. Pour cela cliquez sur l'icône « Menu » - « mes justificatifs » - « Brevet d'Initiation Aéronautique » Une fois les pièces ajoutées, cliquez sur « J'ai fourni toutes mes pièces », l'inscription est définitivement validée.